



Structure

Cerema

Contact

Muriel Sauvé

muriel.sauve@cerema.fr

Domaine/Politique publique concerné

Aménagement
Loi littoral

Zone géographique

Département de la
Manche

Millésime utilisé

Ortho littorale V2

Canaux utilisés

RVB et IRC

Référentiels en compléments

BDTopo IGN



estran (havre de Lessay) - © Ortho littorale IRC V2



îlots inhabités (îles Chausey) - © Ortho littorale V2



parties naturelles des caps (Cap Lihou à Granville) - © Ortho littorale V2

Contexte

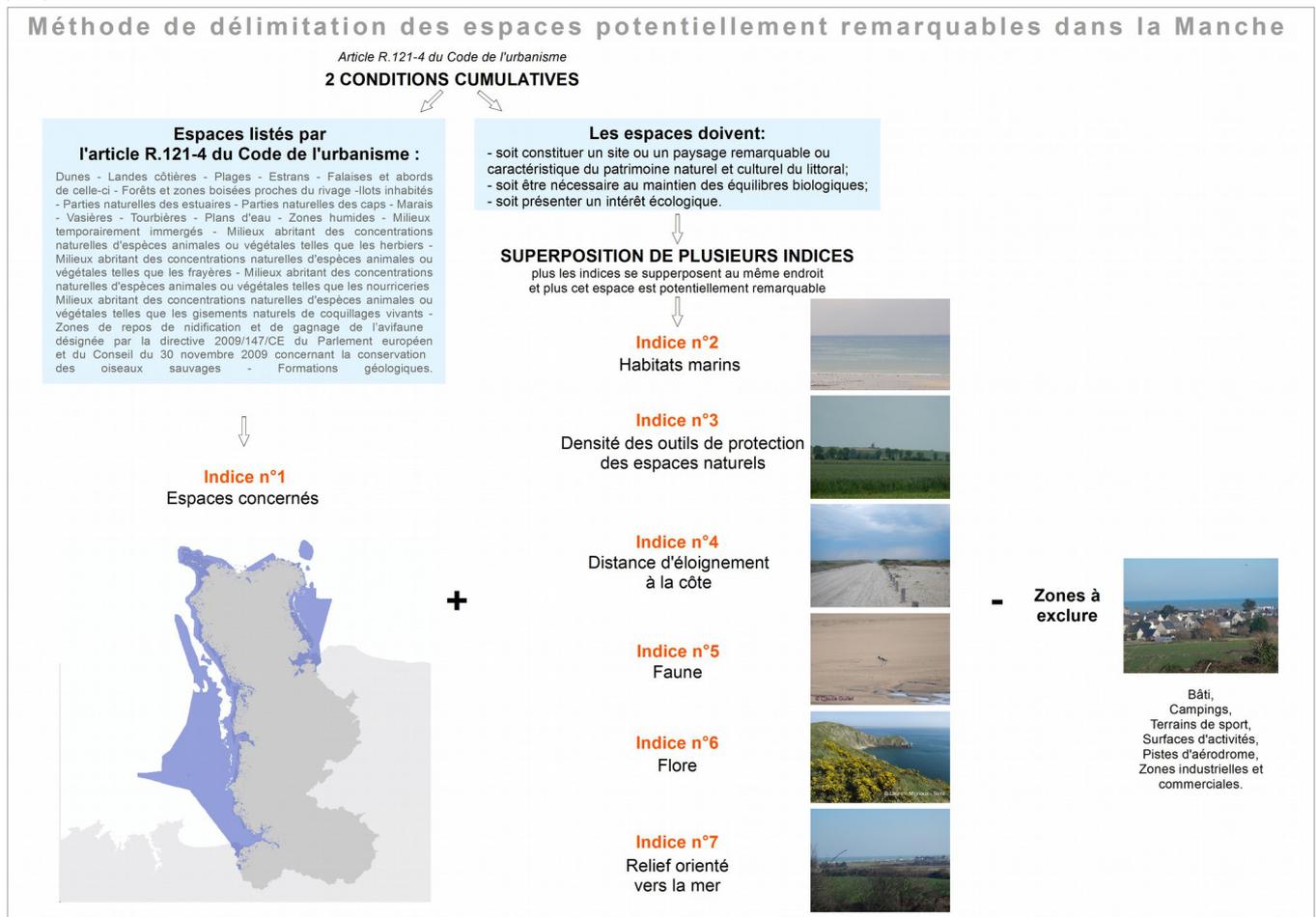
Le département de la Manche avec ses 570 km de littoral dispose de nombreux sites naturels souvent très fragiles. La règle de préservation des espaces littoraux remarquables constitue un des dispositifs de la Loi littoral. Dans ce cadre, la DDTM de la Manche a sollicité le Cerema afin de réaliser une étude et de proposer un **outil d'aide cartographique** pour faciliter l'identification des espaces potentiellement remarquables dans le département, et ainsi les protéger davantage face aux fortes pressions liées aux activités humaines.

Les règles fixées aux articles L.121-23 et suivants du Code de l'urbanisme, complétées de la partie réglementaire du même code, posent un principe de préservation des espaces littoraux remarquables et ce, sur "*l'ensemble des espaces terrestres et marins des communes littorales*".

Description de l'utilisation

La proposition de méthode repose sur différents indices qui cumulés permettent de tendre vers une identification plus facile de des espaces potentiellement remarquables.

proposition de méthode:



La collecte des données relatives aux espaces listés par l'article R.121-4 du Code de l'urbanisme (1ère condition pour qu'un espace soit remarquable) a été réalisée à partir de différentes sources.

Cependant, certaines données inexistantes ont été produites par photo-interprétation de l'Ortho littorale V2. Les prises de vue à grande marée basse ont facilité la visualisation de certains espaces comme:

les estrans, les îlots inhabités, les parties naturelles des caps ...

La couche "estran" a été réalisée par le Cerema dans le cadre de l'étude Polmar (pollution maritime).

Atouts de l'Ortho littorale pour cette utilisation

- Conditions de prise de vue à grande marée basse (estran, caps et îlots bien dégagés),
- Canal IRC disponible (facilite la digitalisation des estrans par exemple).

Pistes d'améliorations souhaitées

1. Fréquence de mise à jour,
2. Visibilité sous-marine.